

JEUDI 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le douze, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Philippe RÉAL	Colette JOUET	Laure OBERT	Nicolas PERREAU
Anne-Marie LEMESLE	Dominique LELIEVRE	Saadia VERNEAU	Ludovic LENOIRE
Sophie BUSSEREAU	Sylvain TABARY		

Absent excusé : Wilfried LÉBOUC

Secrétaire de séance : Sylvain TABARY

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé et signé.

Madame le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour l'ajout d'une délibération concernant la subvention demandée par l'association Familles Rurales du Ridellois pour l'Espace de Vie Sociale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 05/2022/15 : Adoption du Règlement Intérieur applicable à la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal a délibéré sur l'organisation du temps de travail au sein de la collectivité. Il s'agit maintenant d'approuver, au titre de complément, le règlement du temps de travail précisant les modalités d'organisation.

Ce règlement est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité. Il est destiné à tous les agents de la commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Technique a été saisi le 05 avril 2022 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable sur la proposition de règlement intérieur de la commune de Rivarennnes.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 05 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ➔ D'approuver le règlement intérieur du personnel de la commune de Rivarennès à compter du 1^{er} juin 2022, comme joint en annexe.
- ➔ Madame le Maire est chargée de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 05/2022/16 : Admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable de Chinon expose qu'il n'a pu recouvrer le produit suivant en raison du montant inférieur au seuil poursuite :

- Année 2018, montant de 1,91 €, loyer communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette admission en non- valeur.

Délibération n° 05/2022/17 : Demande de subvention de l'Association Familles Rurales du Ridellois pour son projet d'Espace Vie Sociale

Madame le Maire rappelle le projet d'Espace Vie Sociale présenté au Conseil Municipal le 21 avril dernier par l'association « Familles Rurales du Ridellois ». Les communes de Vallères et de Cheillé ont accepté de verser une subvention cette année. La Commune d'Azay-le-Rideau apportera une aide en fonction de l'action réalisée sur la commune.

La participation demandée à la commune de Rivarennès est de 570.00 € pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 10 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions d'attribuer une subvention d'un montant de 570.00 € à l'association « Familles Rurales du Ridellois » pour son projet d'Espace Vie Sociale pour l'année 2022.

Comptes-rendus de réunions

Comité « animation – sport – culture » : Agnès BUREAU

Le compte-rendu est envoyé à chacun.

- Fête de la musique le 21 juin : il est impératif de définir les personnes présentes avant la prochaine réunion de Conseil Municipal.
- 14 Juillet : Il est nécessaire de rechercher un animateur car Mikaël ne pourra pas assurer la sonorisation cette année. Madame DUBOIS attend une réponse d'une collègue. La société de chasse et l'ALR géreront la restauration et la buvette. Une nouvelle réunion est programmée pour le lundi 23 mai à 19 Heures.

Comité culture - sport - tourisme : Ludovic LENOIRE

- Une réunion aura lieu le Mardi 24 mai à 18 Heures. L'objet de celle-ci est le projet de création d'une salle multisports sur le territoire Ouest de la CCTVI, lequel manque cruellement de salles. Les frais de fonctionnement seraient à la charge de la commune choisie. L'estimation est de 20 à 30 000.00 € de frais par an. Quelle commune à la capacité financière ? Les travaux du gymnase d'Azay-le-Rideau sont pris en charge par la Communauté de Communes et les frais de fonctionnement par la Commune. Par contre le SPADIUM de Monts est pris en totalité par la CCTVI, ce qui fait des différences ...
- La commission se penche actuellement sur les critères d'attribution des subventions versées dans le domaine du sport et de la culture. La politique sportive doit être votée lors d'un bureau des maires en octobre ou novembre 2022.
- Les parkings d'Azay-le-Rideau seront gratuits les soirs de marchés nocturnes

Comité lecture publique, sport, tourisme : Sylviane DUBOIS

Le compte-rendu et la présentation complète seront transmis cette semaine à chacun.

Les circuits de randonnées pédestres sont validés. On constate un manque de bénévoles pour les bibliothèques suite à la COVID. Cela est très problématique. L'Indre à vélo et le WIFI touristique ont été évoqués. Une aide a été demandée à la Fondation du Patrimoine pour la restauration d'une roue détériorée du moulin de Pont-de-Ruan. Une nouvelle association voit le jour pour la gestion de celui-ci.

Au niveau du sport et de la culture une valorisation du territoire est envisagée par une communication, un site interactif ... Des outils sont recherchés pour communiquer, évaluer les besoins etc ...

Un groupe de travail culture est prévu le 08 juin à 18 H 30.

Commission de contrôle de la liste électorale : Philippe RÉAL

14 inscriptions et 6 radiations ont été effectuées sur la liste électorale et acceptées par Madame le Maire depuis la dernière réunion. Celles-ci ont été validées par la commission, exceptée une inscription d'office posant problème. En effet l'intéressée n'est pas considérée comme résidant sur la commune, l'adresse fournie par l'INSEE étant un terrain non constructible sur lequel les parents se sont installés sans autorisation.

Prochaines réunions :

- Comité des finances élargi aux membres du Conseil Municipal le jeudi 02 juin à 19 Heures pour l'étude de l'attribution des subventions communales.
- Conseil Municipal **le jeudi 30 juin 2022 à 20 H 00.**

Questions diverses

Permanences élections législatives :

Le Conseil Municipal organise les permanences pour les élections législatives du 12 et du 19 juin et prévoit une modification de l'installation du bureau de vote. Un état préparatif sera envoyé à chacun. Suite à certaines annulations de résultats dans différentes communes, Madame le Maire rappelle qu'il est indispensable de prévoir 2 membres du bureau présents à chaque permanence et de mettre à disposition le jour du vote les Procès-Verbaux complétés.

SAMU hélicopté :

Madame le Maire a rencontré Madame Juliette DELION venue proposer à la commune une solution connectée pour le SAMU hélicopté. Le stade s'allumerait avant arrivée de l'hélicoptère. Une station météo sur place est nécessaire. Trois communes sur la CCTVI ont été sollicitées : Ste Catherine, Azay-le-Rideau et Rivarennnes. La commune d'Azay-le-Rideau a refusé le rendez-vous et Ste Catherine l'a reculé.

Le coût du boîtier est de 2950 € HT auquel s'ajoute un droit annuel de 300 €. La société va solliciter des aides auprès du département.

Le Conseil Municipal, considérant que le coût est trop onéreux, émet un avis défavorable et propose qu'un coffret à clé (sans le système connecté) soit installé à l'entrée du stade.

Cinéma le Familia à Azay-le-Rideau

Madame le Maire fait savoir que la Communauté de Communes n'a pas donné suite au projet, la majorité des communes ayant émis un avis défavorable.

Repas des séniors

Le Conseil Municipal souhaite organiser à nouveau le repas des séniors et fixe la date au samedi 15 octobre à 13 Heures. Un colis sera distribué aux personnes de plus de 70 ans ne participant pas au repas.

Informations diverses :

Madame le Maire fait part des informations suivantes :

- La CCTVI a voté une subvention d'un montant de 450 € au profit du RPI pour l'accompagnateur dans le bus scolaire.
- La CCTVI a voté une subvention d'un montant de 200 € pour la mini-entreprise du collège d'Azay-le-Rideau.
- Une nouvelle répartition des fonds de concours sera présentée au bureau de la CCTVI pour validation : une partie fixe sera versée à toutes les communes (4 136.00 € actuellement) à laquelle s'ajoutera une partie variable en fonction de la population, de la longueur de la voirie et du potentiel fiscal. Le montant prévisionnel pour Rivarennnes est de 12 654.00 €.
- Le Conseil Départemental a accordé à la commune une subvention d'un montant de 100 375.00 € dans le cadre du FDSR pour les travaux d'aménagement du centre-bourg. La demande de DETR faite auprès de l'Etat n'a pas encore fait l'objet de décision.
- Le dossier déposé pour l'aménagement de sécurité de la rue des quarts dans le cadre des subventions « amendes de police » n'a pas encore fait l'objet de décision.
- L'inauguration du Pump-Track de Thilouze aura lieu le 21 mai.
- Une réunion d'échanges est prévue le 27 mai à la mairie d'Azay-le-Rideau pour la création d'une association pour l'accueil des Ukrainiens.
- Inauguration d'un projet en faveur des chauves-souris le 03 juin.
- Les filets du city-stade sont détendus.
- La société effectuant les travaux de coupes de peupliers au lieudit « Armentières » fait l'objet de plusieurs réclamations (dégradations et sécurité).
- Le RPI refuse l'avenant proposé par la société RESTORIA pour une augmentation du prix des repas de cantine de 8%.

La séance est levée à 22h00

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
05/2022/15	Adoption du Règlement Intérieur applicable à la Fonction Publique Territoriale	Fonction Publique	4.1
05/2022/16	Admission en non-valeur	Finances	7.1
05/2022/17	Demande de subvention de l'Association Familles Rurales du Ridellois pour le projet Espace Vie Sociale	Finances	7.5

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Laure OBERT	
Michel ALLARD		Nicolas PERREAU	
Sylviane DUBOIS		Saadia VERNEAU	
Roger BOYER		Wilfrid LEBOUC	Absent
Colette JOUET		Ludovic LENOIRE	
Philippe RÉAL		Sophie BUSSEREAU	
Anne-Marie LEMESLE		Sylvain TABARY	
Dominique LELIEVRE			